

EN EXIL

Dossier d'accompagnement à destination
des professeurs du premier degré
de l'enseignement secondaire

Téléchargez ce
dossier sur
www.fedasil.be



Le 22 mars 2018, la loi des étrangers et la loi accueil ont été modifiées en raison de la transposition d'une directive européenne concernant la procédure d'asile et l'accueil. Depuis cette modification, une nouvelle terminologie est utilisée dans toute communication officielle : par exemple, nous parlons désormais de "demande de protection internationale" au lieu de "demande d'asile". Par souci de simplicité et de compréhension pour les plus jeunes, l'ancienne terminologie est néanmoins provisoirement maintenue dans notre offre pédagogique.

CRÉDITS

Contact : Fedasil, Service Communication, Rue des Chartreux 21, 1000 Bruxelles | **Éditeur responsable** : Jean-Pierre Luxen
Layout : Swörl | **Photos** : Layla Aerts, Pauline Beugnies, Bas Bogaerts | **Rédaction** : Fedasil, mars 2018 | **Impression** : Fedopress

INTRODUCTION

À travers le monde, plus de 65 millions de personnes vivent en exil. La migration est par conséquent un sujet important, relevant de l'actualité. Les jeunes entendent et lisent beaucoup de choses, mais certaines questions restent encore sans réponses. Qui sont ces personnes ? Pourquoi s'exilent-ils ? Viennent-ils tous en bateau dans notre pays ? Et l'Europe est-elle vraiment submergée par les demandes d'asile ?

À Fedasil, nous souhaitons transmettre une image fidèle des réfugiés et demandeurs d'asile à travers des outils éducatifs pour les jeunes et leurs professeurs. "En exil" est un outil d'apprentissage destiné aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire. Il aborde un certain nombre de questions-clés et suit le parcours d'un demandeur d'asile en Belgique : l'exil, la demande d'asile en Belgique, le séjour dans un centre d'accueil, ainsi que les premiers pas dans notre société ou le retour vers le pays d'origine.

Le dossier que vous avez entre les mains accompagne le guide d'exploration et le film d'animation "En exil". Dans ce dossier, vous trouverez, par chapitre, les solutions aux exercices ainsi que des informations plus détaillées. Pour certaines fiches, des débats en classe peuvent être organisés. Nous vous proposons quelques outils pour les animer. Enfin, vous trouverez également des liens vers des informations complémentaires, des chiffres ou du matériel pédagogique pouvant se révéler utiles pour illustrer vos leçons.

Le guide d'exploration est un complément au film d'animation "En exil" que vous pouvez visionner gratuitement sur notre site www.fedasil.be. Ce court métrage présente de manière claire et concise le parcours suivi par les personnes en exil, de leur propre pays au déroulement de la vie en centre d'accueil, jusqu'à la fin de la procédure d'asile.

Le guide d'exploration et le film "En exil" peuvent être utilisés pour préparer une visite dans un centre d'accueil, ou comme instrument pour appréhender en classe la thématique des réfugiés.

Bonne découverte !

L'équipe communication de Fedasil

Bruxelles, mars 2018.

CONTENU

	p.
Introduction au film "En exil"	VI
1. Pourquoi les gens fuient-ils ?	VII
 2. Où les gens fuient-ils ?	IX
 3. Et si toi, tu devais fuir ?	XI
4. Demander l'asile, qu'est-ce que ça signifie ?	XII
5. Qui est reconnu comme réfugié ?	XIII
 6. La vie dans un centre d'accueil	XIV
 7. Les mineurs non accompagnés	XVI
8. Et après la décision ?	XVII
 9. Mots croisés	XVIII
10. Notions et définitions	XIX
11. Liens et contacts utiles	XX

INTRODUCTION AU FILM "EN EXIL"

Survolez les questions suivantes avant de lancer le film. Les élèves connaissent-ils déjà les réponses ?

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ? Quelle est la différence avec un réfugié ?

D'où viennent principalement les réfugiés ?

Où vivent les personnes qui se sont exilées en Belgique ?

Reçoivent-ils de l'argent de l'État ?

Qu'arrive-t-il aux personnes qui ne sont pas reconnues comme réfugiées ?

Le visionnage du film permet de répondre à certaines questions. Nous vous proposons d'aller un peu plus loin avec les élèves en parcourant le guide d'exploration.



www.fedasil.be/en-exil



1. POURQUOI LES GENS FUIENT-ILS ?

Lisez ensemble les témoignages de Mohamed et Danielle. Les élèves peuvent-ils les résumer avec leurs propres mots ?

MOHAMED, 17 ANS, SYRIE

Mohamed est un exemple classique de **réfugié de guerre**. Lui et sa famille ont fui la violence et les conflits à Alep. Ils ont traversé la frontière avec la Turquie pour prendre, à partir de là, un bateau vers la Grèce. Actuellement, Mohamed est avec son frère aîné en Belgique. Son père et son frère cadet sont toujours en Turquie.

Les gens provenant d'une zone de guerre, comme en Syrie, espèrent qu'en Europe ils seront reconnus comme réfugiés ou qu'ils obtiendront un statut de protection subsidiaire. Néanmoins, le gouvernement doit d'abord mener une enquête approfondie et parcourir la procédure d'asile dans son intégralité



afin de prouver que ces personnes sont réellement en danger dans leur pays d'origine.

liens-familiaux.croix-rouge.be/



DANIELLE, 23 ANS, GUINÉE

Danielle a été victime de **mutilation génitale** dans son enfance et, quand elle a grandi, sa famille a menacé de la marier de force. Par conséquent, elle a quitté son pays. Elle n'a malheureusement

pas pu amener son enfant avec elle. À son arrivée en Belgique, elle s'est retrouvée très seule et la vie était dure. Heureusement, elle est arrivée dans une bonne structure d'accueil, a eu un tuteur et a pu se rendre à l'école.

Lors des mutilations génitales, le clitoris et les lèvres pubiennes sont découpées chez les filles (généralement très jeunes). Parfois, le vagin est entièrement cousu. Les victimes subissent toute leur vie les conséquences physiques et émotionnelles qu'implique cette mutilation ;

certaines filles en meurent.

Chaque jour, 8.000 filles courent le risque d'être excisées. La pratique est courante dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, où beaucoup de filles courent le risque d'être victimes de mutilations génitales. Cette pratique peut également avoir lieu en Belgique.

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides peut reconnaître les mutilations génitales comme un motif valable pour obtenir le statut de réfugié.



www.cgra.be/fr/mutilations-genitales-feminines





Il existe mille et une raisons pour lesquelles les personnes quittent leur pays :

- Du fait de la guerre ou de l'instabilité dans le pays (comme en Syrie, en Somalie, en Afghanistan, en Libye...);
- À cause d'une perturbation climatique ou d'une catastrophe naturelle (inondations, tempêtes, ouragans, éruptions volcaniques, tsunamis, etc.);
- Du fait de la pauvreté, par besoin de trouver un travail ou pour la possibilité de faire des études (rêve d'une vie meilleure ailleurs);
- À cause de la situation politique du pays (dictature, répressions...);
- Pour retrouver leur famille;
- Pour cause d'appartenance à une minorité ou à un groupe disposant de moins de droits (homosexualité, droits des femmes, minorité religieuse comme les Rohingyas...).
- Etc.

Mais il ne suffit pas de réunir une de ses raisons pour recevoir effectivement une protection dans un autre pays. Par exemple, un réfugié de guerre ou un réfugié politique reçoit souvent l'asile, mais ce n'est pas le cas d'une personne qui fuit pour des raisons économiques ou climatiques. Nous aborderons cela de manière plus précise dans le chapitre 5.

Peux-tu envisager d'autres raisons pour lesquelles les gens fuient ? Ou connais-tu des gens qui ont fui en Belgique ? D'où viennent-ils ?



2. OÙ LES GENS FUIENT-ILS ?

DANS LE MONDE

65,6 millions de personnes sont déplacées dans le monde : cela représente environ 1 personne sur 113.

On distingue généralement trois catégories :

-  **40,3 millions de déplacés, restés sur le territoire national**
-  **22,5 millions de personnes reconnues comme réfugiées**
-  **2,8 millions de demandeurs d'asile, ayant quitté leur pays pour demander une protection internationale.**

QUELQUES CHIFFRES



Plus de la moitié des réfugiés dans le monde viennent exclusivement de trois pays : **la Syrie, l'Afghanistan et le Soudan du Sud**. Pour la Syrie, on parle de 12 millions de personnes en exil, ce qui représente 2/3 de sa population totale déplacée à l'intérieur du pays ou ayant fui hors des frontières syriennes.

84%

En 2016 et pour sa 3^{ème} année consécutive, la Turquie est le pays qui a accueilli le plus de réfugiés au monde. Elle est suivie par le Pakistan, le Liban, l'Iran et l'Ouganda. L'Allemagne est le 8^{ème} pays à accueillir le plus de réfugiés au monde, et le 1^{er} pays européen.



12^{ÈME}

Au sein de l'Europe, la Belgique occupe la 12^{ème} place dans le classement des pays accueillant le plus de demandeurs d'asile. En 2016, l'Allemagne, l'Italie, la France et la Grèce étaient les 4 pays européens ayant accueilli le plus de demandeurs d'asile.

Source : Global Trends Report UNHCR - 2016

TOUR DE TABLE



Connais-tu le pays qui accueille le plus de réfugiés au monde ? As-tu une idée du nombre de demandeurs d'asile qui arrivent par an en Belgique ? Quelle est la différence entre les migrants et les réfugiés ?

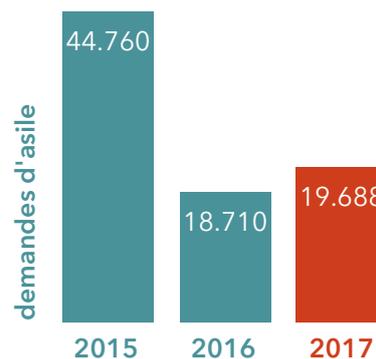
EN BELGIQUE

Source : CGRA 2017

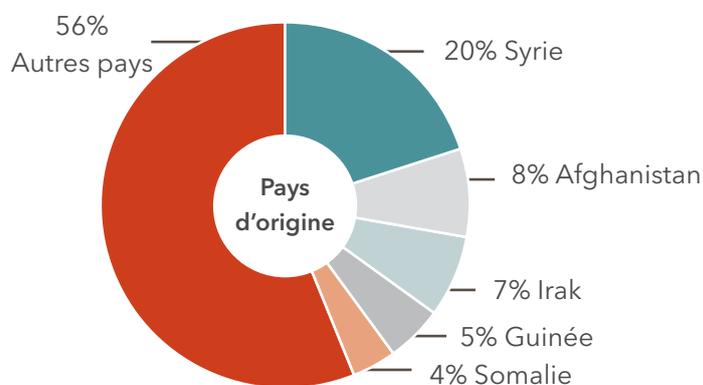
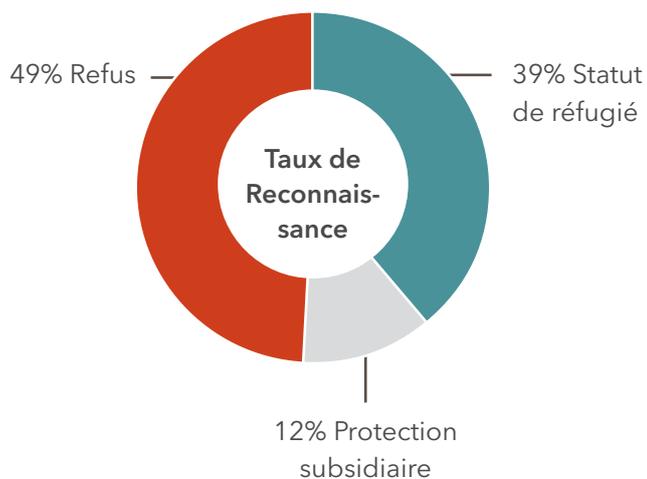


En 2017, le nombre de demandes d'asile introduites en Belgique était de 19.688.

En 2016, le nombre était de 18.710.



En 2015, année de "crise", plus du double de demandes avaient été enregistrées.



La protection subsidiaire

Permis de séjour temporaire accordé aux demandeurs d'asile non reconnus comme réfugiés, mais dont le retour au pays présenterait un risque réel.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.fedasil.be/fr/statistics

Profil des demandeurs d'asile accueillis en Belgique.

www.cgra.be/fr/chiffres

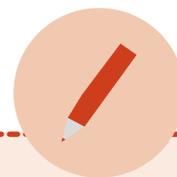
Chiffres liés à la procédure d'asile en Belgique : le nombre de reconnaissances, les pays les plus représentés chez les demandeurs d'asile (statistiques disponibles par mois et par année).

www.unhcr.org/5943e8a34

Global Trends Report 2016 de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés : rapport en anglais contenant les chiffres importants et les tendances sur la thématique des réfugiés.



3. ET SI TOI, TU DEVAIS FUIR ?



Les élèves doivent se mettre dans la peau d'un réfugié et répondre à quelques questions.

Beaucoup de réfugiés n'ont pas grand-chose à leur arrivée. Tout ce qu'ils ont pu prendre se résume à un sac contenant des photos, des documents et des vêtements. Un téléphone s'ajoute aux maigres possessions qu'ils ont pu amener avec eux. Il représente le moyen le plus important pour rester en contact avec la famille restée dans le pays d'origine, il va sans dire qu'ils y sont donc très attachés.

IDRISS, 27 ANS, DJIBOUTI

Idriss est hébergé au centre d'accueil de Morlanwelz depuis plus d'un an. Nous lui avons posé quelques questions sur son exil en Belgique.

Savais-tu où tu voulais aller quand tu as quitté ton pays ?

Non, je ne savais pas précisément, le plus important était de quitter le Djibouti où je n'étais plus en sécurité*. J'ai dû payer un passeur pour quitter mon pays : j'ai pris l'avion en Éthiopie grâce à des faux papiers. Le passeur ne nous parlait pas beaucoup, on devait lui faire confiance pour la destination. C'est seulement une fois arrivé que j'ai su que j'étais en Europe, et plus précisément en Belgique.

Quelles sont les trois choses que tu as prises avec toi en partant et pourquoi ?

J'ai pris mon téléphone, pour pouvoir rester en contact avec ma famille qui ne pouvait pas payer le passeur pour tout le monde. J'ai aussi pris quelques vêtements et une photo de ma famille. Si j'avais su à l'époque, j'aurais également pris mes

"vraies" pièces d'identité et des photos pour montrer, pendant ma procédure d'asile, les problèmes que j'avais au pays et pour prouver tout ce qui m'est arrivé.

Qu'est-ce qui te manque le plus ici ?

La famille, ça c'est sûr. Elle a dû payer presque 3.000 dollars au passeur pour que je puisse fuir, mais mes proches, eux, ont dû rester là-bas. Le climat du Djibouti me manque aussi : ici en Belgique, il y a moins de soleil et il pleut beaucoup.

Comment gardes-tu le contact avec tes proches ?

Grâce à mon téléphone, je peux appeler ma famille ou les contacter par internet, via les réseaux sociaux. Mais là-bas, ça coûte très cher d'aller sur internet, mes proches doivent donc se rendre chez d'autres personnes pour pouvoir se connecter. Pour les voir par Skype, cela rend les choses encore plus compliquées. Ce n'est pas évident de garder contact avec eux.

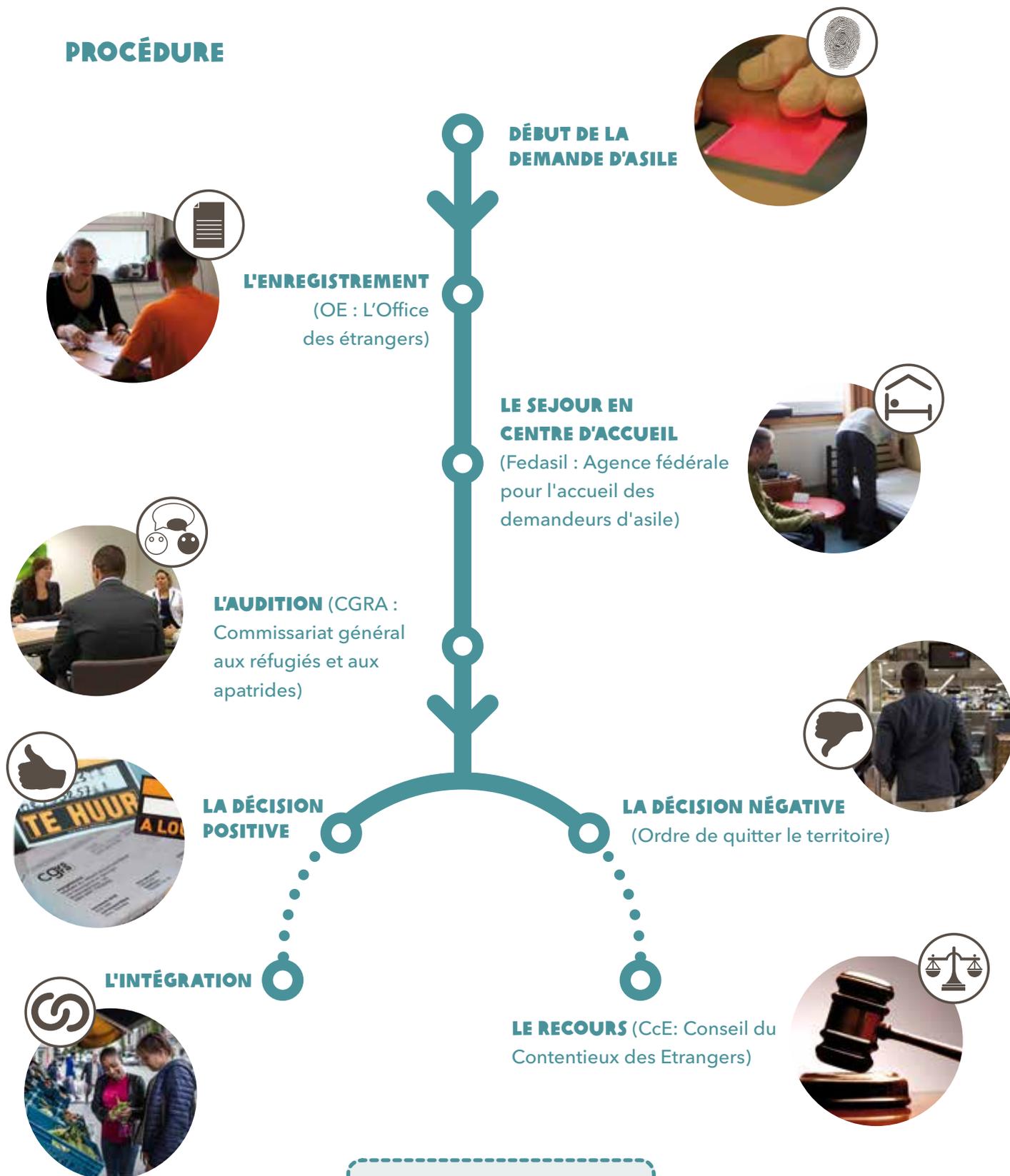


* Situation au Djibouti : répression de la population par le pouvoir en place, conflit récurrent avec l'Érythrée, conditions précaires et droits de l'homme constamment bafoués.



4. DEMANDER L'ASILE, QU'EST-CE QUE ÇA SIGNIFIE ?

PROCÉDURE



Plus d'info : www.cgpa.be

5. QUI EST RECONNU COMME RÉFUGIÉ ?

39%

En 2017, 39% des dossiers introduits en Belgique ont abouti à une reconnaissance du **statut de réfugié**. Ce statut est accordé aux personnes qui ont quitté leur pays d'origine parce qu'elles craignent d'être poursuivies en raison de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leurs convictions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier.

12%

12% des demandeurs d'asile reçoivent le **statut de protection subsidiaire**. Il s'agit d'une protection temporaire pour les personnes non reconnues comme réfugiées, mais qui courent un risque réel de subir de graves dommages en cas de retour. La plupart du temps, la situation dans le pays d'origine évolue au bout d'un an et ces personnes ne peuvent alors plus rester dans notre pays.



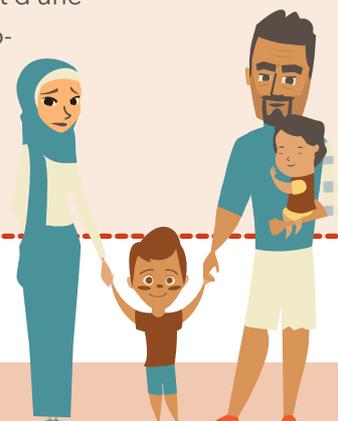
Le top trois des pays d'origine ayant le plus de décisions de reconnaissance du statut de réfugié sont **la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak**. Cela illustre bien que le besoin de protection reste élevé pour les personnes issues de ces pays.

Source : CGRA 2017

Voici **quelques exemples** de personnes qui ont fui leur pays. Pensez-vous qu'ils pourraient obtenir le statut de réfugié sur la base de la Convention de Genève ? Qu'en pensent les élèves ?

- Un homosexuel somalien qui subit régulièrement des agressions en raison de son orientation sexuelle.
- Une jeune fille de Guinée dont la grand-mère veut organiser l'excision : après tout, c'est une tradition au sein de la famille.
- Un journaliste qui ne peut pas écrire ce qu'il veut, parce que le régime n'autorise pas les critiques dont il fait l'objet.
- Un Brésilien est au chômage depuis des années et ne parvient pas à subvenir aux besoins de sa famille. Il décide avec sa famille de commencer une nouvelle vie en Europe.
- Un Turc veut échapper à son service militaire et décide de partir en Belgique.

Il n'est pas toujours évident de déterminer si les gens seront reconnus ou non comme réfugiés. Certains motifs d'exil (guerre, violence, poursuites) mènent souvent à la reconnaissance. Néanmoins, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides examine chaque demande individuellement. Une personne venant d'Afghanistan peut être reconnue comme réfugiée, tandis qu'une autre ne le sera pas car elle a des antécédents différents, par exemple, si elle vient d'une autre région considérée comme moins dangereuse. Les raisons économiques (pauvreté dans le pays d'origine par exemple) ne mènent par contre pas à la reconnaissance.



6. LA VIE DANS UN CENTRE D'ACCUEIL

Tant que les gens sont en procédure d'asile, ils ont droit à l'accueil. Ils sont accueillis au sein de centres d'accueil ou de petits logements. Les centres d'accueil sont des anciennes casernes ou écoles qui ont été adaptées à la vie en communauté. Les centres sont répartis partout en Belgique et offrent une place à un nombre de personnes entre 50 et 800. Tous ces gens sous un même toit, ce n'est évidemment pas toujours facile ! Pour faire du centre d'accueil un endroit paisible à vivre pour tous, des accords et des règles sont nécessaires.



Complète les textes ci-dessous avec les mots suivants :

Activités sportives / badge / bénévoles / chèques-repas / dons / examen / financière / interprètes / vie privée / le gîte et le couvert / nationalités / nouveaux arrivants / obligation scolaire / procédure d'asile / traumatismes / végétariens / vestiaire.



ARRIVÉE

Un demandeur d'asile qui arrive dans un centre doit d'abord s'inscrire. Il reçoit ensuite un **BADGE** avec son nom et un numéro. Les familles vivent dans une chambre séparée. Les personnes isolées partagent une chambre avec des personnes qu'elles ne connaissent pas. Les demandeurs d'asile ont peu de **VIE PRIVÉE**

LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

Dans un centre d'accueil, les demandeurs d'asile peuvent dormir, manger, se laver, etc. En d'autres termes, on leur offre **LE GÎTE ET LE COUVERT** À côté de cela, il existe aussi un accompagnement : des travailleurs sociaux apportent leur aide pour les dossiers d'asile ou d'autres choses. Ils répondent aux questions des demandeurs d'asile et leur viennent en aide s'ils ont des difficultés.



QUE MANGE-T-ON ?

Trois fois par jour, les demandeurs d'asile peuvent manger au réfectoire du centre. Les **VÉGÉTARIENS** sont pris en compte. Malheureusement, il n'est pas possible de respecter les goûts de tout le monde. Certains résidents du centre d'accueil disposent heureusement d'une kitchenette ou d'une cuisine collective où ils peuvent cuisiner eux-mêmes. Avec les **CHÈQUES-REPAS**, ils achètent des provisions dans les magasins des environs.



VÊTEMENTS

Pour ce qui est des vêtements, les centres d'accueil peuvent compter sur les **DONS** des riverains ou d'entreprises. Ces vêtements de seconde main sont triés avant d'être stockés au **VESTIAIRE** du centre. Les résidents peuvent venir y choisir (gratuitement) des vêtements à tour de rôle ou selon un système de points. Les vêtements à la mode pour les jeunes ou les chaussures pour homme manquent parfois.



ARGENT DE POCHE

Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas d'aide **FINANCIÈRE**. Mais ils reçoivent toutes les semaines une petite somme d'argent de poche, de manière à pouvoir s'acheter quelque chose. S'ils le souhaitent, les résidents peuvent également contribuer à la vie du centre, notamment pour les tâches ménagères ou en cuisine. Cela leur permet de gagner un peu d'argent supplémentaire.

CHEZ LE MÉDECIN

Il y a un service médical dans chaque centre d'accueil. Les résidents peuvent aller voir le médecin pendant les heures de consultation. Les nouveaux résidents passent systématiquement un **EXAMEN** médical. Si nécessaire, le médecin envoie un résident chez un spécialiste externe (dentiste, ophtalmologue, kinésithérapeute, etc.). Il arrive souvent que des demandeurs d'asile souffrent de **TRAUMATISMES** ou de problèmes psychologiques en raison de ce qu'ils ont vécu avant ou pendant le voyage d'exil. Ils sont alors envoyés chez un psychologue.



À L'ÉCOLE



Les enfants du centre d'accueil sont - comme tous les enfants en Belgique - soumis à l'**OBIGATION SCOLAIRE**. Tous les enfants fréquentent donc une école des environs. Ils passent parfois un peu de temps dans une classe-passerelle pour **NOUVEAUX ARRIVANTS** où ils bénéficient de cours de français intensifs, avant de pouvoir rejoindre une classe normale. Le soir, des éducateurs ou des **BÉNÉVOLES** aident les enfants à faire leurs devoirs.

L'ENNUI

Une **PROCÉDURE D'ASTILE** peut facilement durer plusieurs mois. Le quotidien dans un centre d'accueil consiste donc en grande partie à 'attendre'. Ceci peut parfois conduire à de l'ennui. Heureusement, le centre organise de nombreuses activités auxquelles les résidents peuvent participer. Ils peuvent également s'inscrire à des **ACTIVITÉS SPORTIVES** dans la commune. Après quatre mois passés en Belgique, les demandeurs d'asile ont le droit de chercher un travail.



NOUS COMPRENONS-NOUS ?

Des dizaines de personnes de différentes **NATIONALITÉS** cohabitent dans le centre. Et autant de langues. Même si de nombreux demandeurs d'asile suivent des cours de français, la compréhension mutuelle reste parfois difficile. Heureusement, des résidents peuvent apporter leur aide pour la traduction et certains collègues du centre parlent aussi plusieurs langues étrangères. Si nécessaire, nous faisons appel à des traducteurs sociaux et des **INTERPRÈTES**.



TOUR DE TABLE

As-tu déjà visité un centre d'accueil ? Sais-tu où se situe le centre le plus proche de chez toi ?

7. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



TOUR DE TABLE

Quelles différences y aurait-il entre ta vie et celle d'un mineur non accompagné ? Qu'est-ce que tu trouverais le plus difficile dans la vie en centre d'accueil ?

La vie des jeunes dans un centre d'accueil : quelques règles et habitudes.

Dormir

Les familles avec des enfants doivent dormir ensemble dans la même chambre. Les jeunes qui sont arrivés sans leurs parents dorment dans un dortoir avec au moins une autre personne. Les garçons et filles dorment dans des chambres séparées.

À l'école

Les jeunes résidents utilisent les transports en commun pour se rendre à l'école. Dans les premiers mois qui suivent leur arrivée, les jeunes sont dans une classe spéciale pour primo-arrivants (DASPA) où ils apprendront le français ou le néerlandais. Après cela, ils rejoignent une classe dans l'enseignement régulier.

Les devoirs

Dans le centre d'accueil, ce sont les bénévoles et les accompagnateurs qui aident les jeunes à faire leur devoir en rentrant de l'école. Faire ses devoirs dans une nouvelle langue n'est pas si facile. De plus, il fait rarement calme dans un centre d'accueil. Étudier pour un examen dans le bruit n'est donc pas toujours évident.

Sortir

Les jeunes sont tenus de respecter le règlement d'ordre d'intérieur du centre. Ils doivent demander l'autorisation du centre s'ils veulent sortir avec des amis en dehors du centre, et doivent être rentrés pour 22h. S'ils veulent partir quelques jours le temps d'un week-end et loger chez des amis, ils doivent d'abord demander l'autorisation à leurs accompagnateurs.

Se divertir

Il n'y a qu'une ou deux télévisions dans le centre, les résidents ne peuvent donc pas toujours regarder ce qu'ils veulent.

Le sport est très populaire : beaucoup de jeunes jouent au foot ou au cricket. Le fitness est aussi très apprécié, mais le centre ne trouve pas facilement le matériel nécessaire. Les résidents ont aussi la possibilité de s'inscrire dans des clubs de sport locaux, des associations de jeunesse ou à d'autres activités. Le centre d'accueil organise aussi des activités ludiques et des sorties le week-end pour les enfants et les jeunes du centre. Si un jeune veut s'organiser des sorties le week-end, il doit demander l'autorisation de ses parents ou de son accompagnateur.

Pour manger

Dans un centre, les résidents doivent manger ce qu'on leur donne. Certains centres disposent de petites cuisines que les résidents peuvent utiliser pour cuisiner de petites choses.

Alcool

Dans les centres d'accueil, les résidents ne peuvent pas boire d'alcool. C'est une règle qui vaut pour les adultes comme pour les jeunes.

Argent de poche

Un enfant ou un jeune dans un centre d'accueil reçoit quelques euros d'argent de poche par semaine (entre 5 et 7,5 €). Si le jeune est venu en Europe sans être accompagné de ses parents, il reçoit un petit peu plus d'argent. Si le jeune souhaite gagner un peu d'argent supplémentaire, il a la possibilité de faire des petits travaux ou des tâches ménagères dans le centre (nettoyer, aider dans la cuisine...). Dans ce cas, il gagne 1,90 € par heure travaillée.

8. ET APRÈS LA DÉCISION ?

Intégration

Quand des personnes sont reconnues comme réfugiées ou reçoivent un autre statut de protection, elles quittent le centre d'accueil et peuvent s'intégrer en Belgique.

Pour les personnes en question, cela veut dire commencer à chercher (parfois difficilement) un logement, un travail, etc. À partir du moment où la procédure d'asile est terminée, ce n'est plus vers Fedasil que ces personnes peuvent se tourner mais bien vers le CPAS, jusqu'à ce qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins.

Ordre de quitter le territoire

Les personnes qui obtiennent une décision négative à la suite de leur procédure d'asile reçoivent une "ordre de quitter le territoire". À partir de ce moment, ils ont 30 jours pour introduire un recours. Passé cette date, les personnes n'ayant pas respecté l'ordre de quitter le territoire sont considérées comme en séjour illégal sur le territoire belge. Elles courent alors le risque d'être détenues dans un centre fermé, avant d'être expulsées vers leur pays d'origine.

Quelle est la différence entre un centre d'accueil et un centre fermé ?

Centres d'accueil

Dans les centres ouverts, les demandeurs d'asile vivent en attendant une décision concernant leur demande d'asile. Personne ne devrait vivre dans un tel centre. Cependant, la plupart des demandeurs d'asile le font parce qu'ils ne peuvent pas travailler pendant les premiers mois, et ils n'ont donc pas les moyens d'avoir leur propre logement et d'acheter leur nourriture. Les résidents d'un centre d'accueil peuvent quitter le centre durant la journée et faire ce qu'ils veulent. S'ils veulent rester ailleurs, ils doivent simplement le signaler. En outre, tout le monde doit se conformer aux règles de la maison, tout comme il faut respecter certaines règles chez soi. Normalement, les demandeurs d'asile vivent quelques mois dans un centre ouvert. Certains demandeurs d'asile obtiennent une place dans une structure d'accueil plus petite (Initiatives Locales d'Accueil, gérées par un CPAS). Il y a environ 60 centres d'accueil ouverts en Belgique. Ils sont gérés par Fedasil, la Croix-Rouge ou d'autres organisations.



Centres fermés

Les centres fermés sont également appelés "centres pour illégaux". Les personnes qui vivent dans un tel centre sont enfermées. Ils ne peuvent pas prouver qu'ils ont le droit d'être en Belgique. Ils n'ont pas de papiers valides ou pas de papiers du tout. Certains ont reçu une décision négative à leur demande d'asile et doivent normalement quitter le pays. S'ils restent et se font prendre, la police les amène alors dans un centre fermé. Les gens dans un centre fermé sont dans l'attente d'une expulsion, ce qui signifie qu'ils seront renvoyés dans leur pays. Avant de monter dans l'avion, ils doivent d'abord obtenir des documents de voyage valides. Le pays d'origine doit également donner la permission pour leur retour. Il y a six centres fermés en Belgique. Ceux-ci sont gérés par l'Office des étrangers.



Retour volontaire

Pour plus d'informations sur le sujet, rendez-vous sur le site www.retourvolontaire.be, où vous trouvez notamment des récits de personnes réparties dans leur pays.



9. MOTS CROISÉS



Complète la grille ci-dessous. Si tu as bien lu les fiches précédentes, tu dois connaître les solutions !

- De nombreuses personnes qui partent en exil n'arrivent jamais à l'étranger. Souvent, ils partent à pied dans leur propre pays vers une région un peu plus sûre. On ne les appelle pas des réfugiés mais des personnes
- Plus de la moitié de tous les réfugiés dans le monde viennent seulement de 3 pays : Afghanistan, Sud-Soudan et
- La Convention de Genève établit que : "Un réfugié est une personne qui ne peut pas retourner dans son pays car elle y est poursuivie pour l'une des raisons suivantes : race, religion, nationalité, convictions et groupe social."
- Ahmed a 15 ans et a fui tout seul de la Syrie en Belgique. Il a encore un oncle qui est resté en Turquie. Ahmed vit dans un centre pour mineurs non accompagnés. Heureusement, il n'est pas tout seul. En plus des accompagnateurs du centre, Ahmed a aussi un qui peut l'aider avec ses papiers et d'autres choses.
- La définition d'un réfugié est fixée dans la Convention de
- Ayaan est née en Somalie. L'excision est une tradition là-bas. Elle a décidé de fuir. En tant que femme en Somalie, elle appartient à un groupe particulier et elle est en danger. La Belgique peut donc la reconnaître comme réfugiée.
- Dans un centre d'accueil, on parle beaucoup de langues. Certains résidents parlent quelques mots de français ou s'expliquent avec des gestes. S'il y a vraiment un problème, on fait alors appel à des traducteurs ou des
- Samir espérait trouver du travail ici pour gagner de l'argent pour sa famille au Kenya. Sa demande d'asile a été rejetée. Il a tout de même décidé de rester en Belgique. Il travaille ici au noir et habite un petit studio. Samir séjourne dans notre pays.
- Nadja est venue d'Ukraine en Belgique il y a six mois et séjourne dans un centre d'accueil. La vie en Belgique n'est pas ce à quoi elle s'attendait et sa famille lui manque. C'est pourquoi elle a demandé un volontaire dans son pays.
- Basil a 33 ans et vient d'Espagne. C'est un expert en informatique. Une entreprise belge lui a offert du travail ici et il habite maintenant à Bruxelles. Basil n'est pas un réfugié mais un

1	D	E	P	L	A	C	É	E	S						
2	S	Y	R	I	E										
3		P	O	L	I	T	I	Q	U	E	S				
4		T	U	T	E	U	R								
5	G	E	N	È	V	E									
6		S	O	C	I	A	L								
7		I	N	T	E	R	P	R	È	T	E	S			
			8	I	L	L	É	G	A	L	E	M	E	N	T
		9	R	E	T	O	U	R							
10	M	I	G	R	A	N	T								

10. NOTIONS ET DÉFINITIONS

Aide financière : venir en aide en donnant de l'argent.

Aide matérielle : venir en aide sans donner de l'argent, mais en offrant un logement, de la nourriture, des vêtements...

Classe d'accueil (DASPA) : une classe réservée aux jeunes qui ne parlent pas bien le français (ou le néerlandais ou l'allemand selon le lieu de résidence en Belgique). Des cours de langue accélérés sont donnés afin que les jeunes puissent vite suivre l'enseignement dans une classe normale.

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) : le CGRA cherche à déterminer si les demandeurs d'asile sont vraiment en danger dans leur pays d'origine et s'ils peuvent, par conséquent, obtenir le statut de réfugiés. Le CGRA organise pour ça des entretiens approfondis avec les demandeurs d'asile.

Convention de Genève : une convention de 1951 conclue par les pays membres des Nations Unies et définissant le statut d'un réfugié. Les réfugiés doivent réunir quatre conditions : être en dehors de leur pays, craindre avec raison des persécutions et ne pas pouvoir ni vouloir se réclamer de la protection de leur propre pays. Les raisons des persécutions doivent être l'une des suivantes : la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un groupe social.

Débouté : de nombreux demandeurs d'asile reçoivent une décision négative à leur demande d'asile. Par contre, ils peuvent introduire un recours. Si la décision demeure négative ou s'ils n'introduisent pas de recours, ils sont déboutés et doivent quitter le territoire belge.

Demandeur d'asile : une personne qui a fui son pays et qui essaie de recevoir une protection dans un autre pays. Cette personne demande l'asile (la protection).

Déplacé : une personne qui a fui sa région dans son propre pays. Par exemple au Soudan, beaucoup de gens ont fui la région du Darfour pour se rendre dans le nord du pays.

Fedasil : l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Cette agence gouvernementale est responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, entre autre dans les centres d'accueil.

Migrant : une personne qui déménage d'un pays vers un autre, quelle qu'en soit la raison. Souvent, le terme 'migrant' est utilisé pour qualifier les gens qui vont travailler dans un autre pays.

Mineur étranger non accompagné (Mena) : jeune de moins de 18 ans qui est arrivé en Belgique sans ses parents.

Office des étrangers (OE) : ce service public est responsable de l'enregistrement des demandeurs d'asile en Belgique. L'Office des étrangers est également responsable du retour forcé des migrants qui restent dans le pays sans papiers légaux.

Passeur : une personne qui aide les autres à s'enfuir. Le passeur s'occupe généralement du transport et des (faux) papiers. Les passeurs demandent beaucoup d'argent, parfois des milliers d'euros. Certains abandonnent aussi leurs clients en cours de route...

Poursuite : en commettant un délit en Belgique, on est poursuivi en justice. Cela signifie qu'on est interrogé par la police et qu'on comparait devant un juge. On est condamné à une amende ou à une peine. Dans certains pays, on peut être poursuivi sans avoir rien fait de mal et sans toujours avoir la possibilité de se défendre.

Procédure d'asile : l'ensemble des différentes étapes par lesquelles il faut passer pour obtenir l'asile : compléter des formulaires, être interrogé, attendre une réponse...

Recours : "introduire un recours" signifie contester la décision de l'instance d'asile. De nombreux demandeurs d'asile introduisent un recours lorsqu'ils apprennent qu'ils ne peuvent pas rester dans notre pays.

Refugié : une personne qui a demandé l'asile et qui a reçu une décision positive. La situation de cette personne correspond à la définition de la Convention de Genève. Les réfugiés peuvent rester dans notre pays.

Régime politique : c'est la manière dont un pays est dirigé. Dans un régime politique oppresseur, les gens ne peuvent pas dire librement ce qu'ils pensent. Dans les journaux, ils ne peuvent pas écrire ce qu'ils veulent. S'ils ne pensent pas ou ne disent pas ce que veulent les dirigeants de leur pays, ils sont emprisonnés ou tués.

Retour volontaire : programme permettant à tout migrant de retourner volontairement dans son pays d'origine. Les personnes qui font ce choix reçoivent une aide de la Belgique pour payer et organiser le retour, et parfois pour reconstruire leur vie au pays.

Séjour illégal : une personne qui séjourne dans un pays sans avoir de papier en règle est en séjour illégal. Certaines personnes ont des papiers qui ne sont plus valables, d'autres n'en ont pas du tout. Les déboutés qui ne quittent pas le pays sont également en séjour illégal.

11. LIENS ET CONTACTS UTILES

www.fedasil.be

www.retourvolontaire.be

www.cgra.be

www.unhcr.be

www.croix-rouge.be

Si vous souhaitez visiter un centre d'accueil Fedasil, vous pouvez prendre contact avec un centre dans votre région.

Centres d'accueil en Wallonie

Bovigny - info.bovigny@fedasil.be

Charleroi - info.charleroi@fedasil.be

Florennes - info.florennes@fedasil.be

Jodoigne - info.jodoigne@fedasil.be

Morlanwelz - info.morlanwelz@fedasil.be

Pondrôme - info.pondrome@fedasil.be

Rixensart - info.rixensart@fedasil.be

Sugny - info.sugny@fedasil.be

Centres d'accueil à Bruxelles

Petit-Château - info.petitchateau@fedasil.be

Neder-Over-Heembeek - info.noh@fedasil.be

Woluwe-Saint-Pierre - info.wsp@fedasil.be

Centres d'accueil en Flandre

Arendonk - info.arendonk@fedasil.be

Broechem - info.broechem@fedasil.be

Kapellen - info.kapellen@fedasil.be

Poelkapelle - info.poelkapelle@fedasil.be

Sint-Truiden - info.sint-truiden@fedasil.be

Steenokkerzeel - info.steenokkerzeel@fedasil.be



CONTACT

Fedasil

Service Communication

Rue des Chartreux 21

B-1000 Bruxelles

T +32 2 213 44 18

info@fedasil.be

www.fedasil.be

Tout en accueil